

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 mars 2023

Délibération n°2023-08 portant approbation des critères et de la procédure d'exonération des droits d'inscription pour l'année 2023-2024

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L. 716-1 et R. 719-50 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** les délibérations du conseil d'administration n° 2019-30, n°2020-23, n°2020-29, n° 2021-17 et n°2022-07,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les critères et la procédure d'exonération de droits d'inscription présentés pour l'année 2023-2024.

Nombre de membres votants : 23

Pour : 23

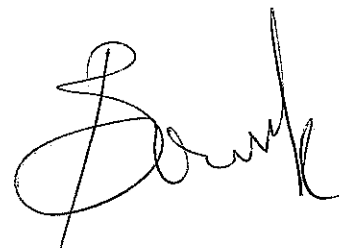
Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 9 mars 2023

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT



- Annexes :
1. Fiche de présentation du dispositif d'exonération de droits d'inscription pour l'année 2023-2024 ;
 2. Tableau récapitulatif des exonérations de droits d'inscription à l'ENS-PSL rentrée 2023.